

Conseiller en économie sociale familiale

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont **le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation- santé.**

Le CESF intervient auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance...

Son intervention privilégie une finalité éducative et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes. Ces compétences vont permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Sa spécificité de travailleur social le conduit à intervenir dans un cadre éthique et dans une dynamique de **co construction avec les bénéficiaires** des projets qui les concernent.

Son intervention privilégie **la participation active et permanente des usagers / habitants**, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique.

Où s'exerce le métier ?

Les quelques 10 000 CESF en activité exercent leur métier dans différentes structures publiques ou privées, au sein des collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, bailleurs sociaux privés ou publics, structures d'hébergement, mutuelles, hôpitaux, services tutélaires, ...

Quels sont les débouchés ?

La fonction publique territoriale offre de nombreux débouchés, notamment dans les services d'action sociale des départements ou dans les Centres Communaux d'Action Sociale qui relèvent des municipalités : cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs (concours sur titre avec épreuves)

Des postes sont également ouverts au concours dans la fonction publique hospitalière : corps des CESF (concours sur titre)

Enfin, le secteur associatif et les CAF proposent également des emplois aux CESF

Quels sont les salaires ?

La rémunération et la carrière dans le secteur public relèvent de textes réglementaires.

A titre d'exemple, les salaires bruts dans la fonction publique territoriale (primes non comprises) étaient au 1^{er} janvier 2010 de :

- 1419 € en début de carrière
- 2460€ en fin de carrière

Dans le secteur associatif (convention collective de 1966) :

- 1614€ en début de carrière
- 2838€ en fin de carrière

Quelles sont les possibilités d'évolution de carrière ?

Après quelques années d'expérience et une formation complémentaire, les conseillers en économie sociale familiale peuvent accéder à divers postes de responsabilités ou d'encadrement, notamment ceux liés au cadre d'emploi de conseiller socio éducatif de la fonction publique territoriale (responsable de circonscription, conseiller technique) ou de cadre socio éducatif de la fonction publique hospitalière

Conseiller socio éducatif (catégorie A de la fonction publique territoriale)

Salaires bruts au 1/01/10 primes non comprises :

- début de carrière : 1861€
- fin de carrière : 2538€

La formation conduisant au diplôme d'Etat de CESF

Conditions d'admission à la formation

L'un des diplômes suivants est requis pour accéder à la formation :

- Brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale » (BTS ESF)
- Diplôme universitaire de technologie « carrières sociales » (DUT CS)
- Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DE ASS)
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DE ES)
- Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DE ETS)
- Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DE EJE)

Dans chaque établissement de formation, une commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation

Durée et contenu de la formation

Pour les titulaires du BTS ESF, la formation, d'une durée d'un an comprend :

- 540 heures d'enseignement théorique
- 560 heures (16 semaines) de stage professionnel

Pour les titulaires d'un autre diplôme, un programme de formation individualisé est établi par l'établissement de formation

L'examen final comprend 4 épreuves :

- la rédaction et la soutenance d'un mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel
- la soutenance d'un dossier de pratique professionnelle
- l'élaboration d'une communication professionnelle (épreuve évaluée en cours de formation)
- une épreuve écrite (4h) portant sur les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles

La formation est sanctionnée par le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale délivré par le recteur d'académie.

Le diplôme est accessible par validation des acquis de l'expérience (dossier à retirer auprès des rectorats)